



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 2014-205 : Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2014

Règlement numéro 2014-206 : Règlement relatif aux animaux

Règlement numéro 2014-207 : Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Règlement numéro 2014-208: Règlement concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

Règlement numéro 2014-209 : Règlement relatif aux nuisances

Règlement numéro 2014-210 : Règlement concernant les commerces et certaines activités économiques

Règlement numéro 2014-211 : Règlement concernant la sécurité incendie

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asbestos au : [www.ville.asbestos.qc.ca](http://www.ville.asbestos.qc.ca).

Donné à Asbestos, Québec, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2014.

  
Marie-Christine Fraser, greffière